

Formation Moniteur-entraîneur 1^{er} degré en orientation sub

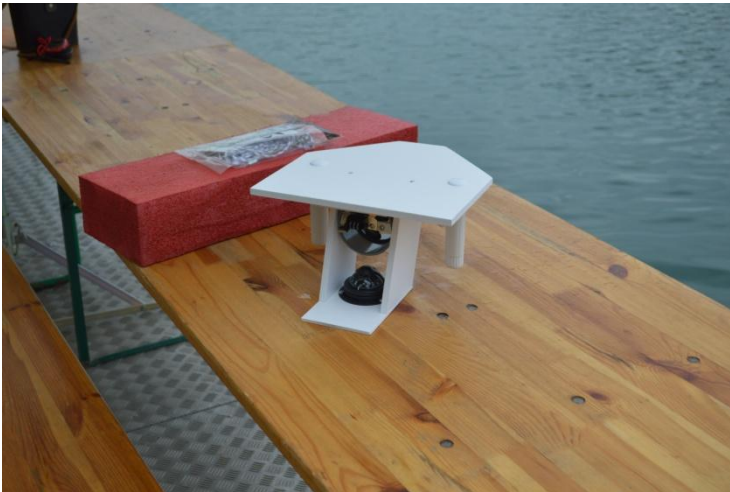
Le moniteur-entraîneur 1^{er} degré en orientation sub



Conditions de candidature

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 20 ans révolus à la date de l'examen
- Etre titulaire du brevet d'initiateur-entraîneur orientation subaquatique depuis 1 an

Le moniteur-entraîneur 1^{er} degré en orientation sub



Formation théorique

- UEC7 formation juge 1^{er} degré.
- UEC8 Les normes de sécurité fédérales et mise en place de parcours
- UEC9 Techniques d'apprentissage pour enfants et plongeurs
- UEC10 proposer une séance d'entraînement

Epreuve pédagogiques

- Proposer une séance d'initiation à des plongeurs et des jeunes
- Savoir mettre en place un parcours d'orientation d'interclub.
- Chronométrage
- Utilisation du matériel enfants et plongeurs

Le moniteur-entraîneur 1^{er} degré en orientation sub



Prérogatives

- Responsabilité d'enseignement de l'orientation loisirs en respectant les règles de sécurité :
 - o En piscine
 - o En milieu naturel en respectant les règles de sécurité définies dans les règlements CNOS
- Responsabilité des stages d'initiation et de perfectionnement
- Formation de juges chronométreurs 1er degré

Les cartes des brevets de la Commission

